

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 30 juillet 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant le nombre d'emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense.

Du 11 juin 2009

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ fixant le nombre d'emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense.

Du 11 juin 2009

NOR D E F H 0 9 0 5 2 9 6 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 640.2.1

Référence de publication : JO n° 135 du 13 juin 2009 ; texte n° 49 ; signalé au BOC 27/2009.

Le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'État chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 2009-677 du 11 juin 2009 relatif à l'emploi de conseiller pour l'action sociale de la défense,

Arrêtent :

Art. 1er. Le nombre d'emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense est fixé à 12, répartis comme suit :

- 11 emplois de conseiller pour l'action sociale classés dans les échelons compris entre le premier et le sixième ;
- 1 emploi de conseiller pour l'action sociale classé à l'échelon spécial.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 2009.

Le ministre de la défense,

Hervé MORIN.

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Éric WOERTH.

Le secrétaire d'État chargé de la fonction publique,

André SANTINI.